



congés posés sur des jours de repos

Par **micka27**, le **06/09/2020** à **16:54**

bonjour

mon employeur me pose des jours congés annuels sur des jours ou je ne travail pas.

je suis salarié dans la vente, je travail le lundi le mercredi , le samedi et le dimanche.

Mes journées de travail sont de 10 h

ex: j'ai pris mon lundi de congé et mon employeur m'a décompté un congé annuel le mardi également (jour de repos) pour une reprise le mercredi.

Par **P.M.**, le **06/09/2020** à **17:01**

Bonjour,

Si vos congés payés sont gérés en jours ouvrables par l'acquisition de 2,5 jours ouvrables par mois de travail soit 5 semaines de 6 jours ouvrables du lundi au samedi, le décompte commence le premier jour ouvré non travaillé pour se terminé le dernier jour ouvrable avant la reprise...